Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900914-20251218-2025_07_02-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE KERLOUAN

D.N°2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq

Le dix-huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian COLLIOU, Maire.

Etaient présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de Marie-Laure CORNOU, Gwénaëlle LE GOFF et André GOURHANNIC qui ont donné respectivement procuration à Gérard LOAËC, Marie Jo GAC et Gérard ULLOIS.

Catherine LAMOUR a été élue secrétaire de séance.

Date de Convocation	Date d'Affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
12.12.2025	19.12.2025	18	14	17

CARTOGRAPHIE LOCALE DE L'EXPOSITION AU RECUL DU TRAIT DE COTE A 30 ET A 100 ANS SCENARIO A RETENIR POUR L'INTEGRATION AU PLUIH

Considérant :

- les phénomènes d'érosion à l'œuvre sur son littoral, et la présence de biens et activités exposés,
- Considérant les dispositions de la loi dite « Climat et résilience » en matière de recul du trait de côte, prévoyant l'établissement d'une liste nationale de communes concernées par ce phénomène,
- Souhaitant s'engager dans une réflexion sur l'élaboration d'une cartographie du recul du trait de côte et de bénéficier des aides prévues dans la loi dite « Climat et résilience »,
- L'avis favorable de La Communauté Lesneven Côte de Légendes, compétent en matière de documents d'urbanisme, émis le 19/06/2023, sur l'inscription des communes de Plounéour-Brignogan-Plages, Plouider, et Goulven dans la cartographie de l'exposition au recul du trait de côte prévue à l'article 239 de la loi dite « Climat et résilience »,
- L'avis favorable de la Communauté de Communes émis le 23/06/2025 pour le choix d'un scénario sécuritaire commun pour l'intégration des cartes d'érosion 30 et 100 ans au PLUi,
- Le courrier de la Présidente de la CLCL invitant les communes littorales à présenter au conseil municipal le scénario intercommunal retenu.

Le Conseil Municipal prend acte de la prise en compte du scénario sécuritaire commun pour l'intégration future des cartes d'érosion 30 et 100 ans au PLUi.

Le Maire
Christian COLLIOU

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900914-20251218-2025_07_02-DE

